## La lettre du DSC GrDF



septembre 2013

## **CAMPAGNE ÉLECTORALE**

Les points sur les i

Une mise au point est nécessaire lorsque les messages ne sont pas clairs.

Suite à plusieurs interpellations de salariés, je tiens à rappeler et à remettre dans son contexte les choses suivantes.

Concernant le vote électronique, jusqu'à présent, notre Fédération et notre Confédération ont annoncé clairement qu'elles étaient ni pour ni contre à condition que les Directions nous assurent la sécurité des votes et le respect de la confidentialité.

Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, la CGT a annoncé aux différentes organisations syndicales présentes et à la direction que s'il y avait un accord sur le vote électronique, elle le dénoncerait. De ce fait, la Direction a indiqué que le vote serait physique comme lors des élections de 2007.

Un Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) a été négocié avec toutes les Organisations Syndicales, seules 4 Organisations Syndicales ont été signataires sur 7. Il est donc valide.

FO Énergie et Mines fait partie des non-signataires, car les directions soutenues, par les autres signataires nous ont imposé le regroupement dans un seul CE, deux Employeurs distincts (UCF et USR). Afin de palier la nonmise en place du vote électronique, et dès le mois d'avril, nous avions proposé à la direction, lors d'une entrevue la possibilité d'un vote par correspondance généralisé avec envoi chez un huissier comme la jurisprudence le permet.

J'en terminerai sur le fait qu'une Organisation Syndicale publie déjà des documents avec un appel à voter alors que la campagne électorale officielle sera ouverte que le 9 octobre prochain.

AVANÇONS sur l'essentiel PROTEGEONS l'indispensable



Bernard GEGOUT

Délégué Syndical Central GrDF
Tel: 07 60 43 50 92

Email: bernard.gegout@grdf.fr

## Loi BROTTES

Quelles conséquences ?

La direction de GrDF a rencontré pour la seconde fois les Organisations Syndicales sur le dossier de la mise en place de la loi BROTTES et de ses conséquences pour les UCF et les URG. En effet, les fournisseurs ne pourront plus envoyer de demande de coupure pour non paiement du 1er Novembre au 15 mars.

Le dossier présenté ne fait apparaître que l'impact de l'activité Gaz sur l'UCF pour les périodes de mars à juin. En revanche, nous ne connaissons pas l'impact du surcroît d'activité Elec sur l'activité Gazière dans les UCF.

Pour FO Énergie et Mines, il est nécessaire et essentiel de connaître le surcroît d'activité générée par l'activité Elec. Or, un rapide calcul de règle de 3 fait apparaître le besoin d'1,5 agent Gaz au mois de mai dans une UCF fortement Gazière. Si nous rajoutons 2 voire 3 agents supplémentaires pour l'Elec, ce n'est pas moins de 4 agents supplémentaires par jour qui seront nécessaires.

FO Énergie et Mines prend acte qu'aux dires de la direction, il n'y aurait pas de surcroît d'activité, et que les choix d'organisation devraient palier ces pics. Néanmoins, nous réaffirmons que le recours à l'intérim ou à l'externalisation serait contradictoire avec la volonté de la direction de garantir le « risque agression ». Nous ne devons pas exclure ce risque sur les interventions d'astreinte des exploitants.

Pour FO Énergie et Mines, il est essentiel que cette activité soit effectuée par des agents de l'Entreprise.